

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 février 2017

Etaient présents : Mmes CHALLINE. MAGI. PIECHOCKI. SCHWAB. DOS SANTOS. KOCKEISEN. MULLER. MAGI. VILLARD.
MM. VIDILI. GERMAIN. PIOVESAN. CASTELLETTA. LAMORLETTE.

Excusée : Mme MIOTTO (procuration à Mme CHALLINE), M. DURAND (procuration à M. PIOVESAN), M. BASTIEN (procuration à M. VIDILI), M. ZANNETTI, M. SANTORO.

-o-

Le Compte rendu de la séance du 17 décembre 2016 n'appelle aucune observation, des élus présents.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 15 janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes « Communauté de Communes des Pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orne » a créé la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Elle a pour mission d'évaluer le montant des charges transférées par les communes à l'EPCI dans le cadre d'un transfert de compétence afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par l'EPCI aux communes membres. La commission doit faire une proposition d'évaluation des charges qui sera soumise aux conseils municipaux pour validation à la majorité qualifiée. Elle joue le même rôle en cas de rétrocession d'une compétence de l'EPCI aux communes. Elle est composée d'élus des conseils municipaux des communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à l'élection de deux représentants. A l'unanimité (2 abstentions : M. LAMORLETTE et Mme VILLARD), M. Rémy VIDILI et M. Michel PIOVESAN sont élus.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en date du 9 février 2017, le bureau communautaire de la Communauté de Communes des Pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orne a élu les délégués :

- Au SIRTOM, il a maintenu comme titulaires Mme KOCKEISEN et Mme MULLER, et Mme PIECHOCKI en suppléante.
- Au SM des transports, Monsieur le Maire reste titulaire et M. Daniel BASTIEN est suppléant.
- Au SCOT, M. Rémy VIDILI reste titulaire et Mme Marie-Ange CHALLINE est suppléante.

Monsieur le Maire, délégué eau à Orne Aval, souhaite se retirer et propose la candidature de M. Daniel BASTIEN. Aucun autre candidat ne s'est manifesté ; M. Daniel BASTIEN est élu, à l'unanimité (une abstention : M. LAMORLETTE).

-o-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux « d'agrandissement de l'école maternelle Joliot Curie », l'article 4 du C.C.A.P. (Cahier des Clauses Administratives et Particulières) du marché prévoyait, en cas de retard, l'application de pénalités pour retard dans l'exécution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'exonérer totalement tous les lots (toutes les entreprises) de l'ensemble des pénalités dues.

-o-

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental, une demande de subvention dans le cadre du CTS (Contrat Territoires Solidaires) concernant les travaux « de rénovation de deux logements communaux » qui s'élèvent à 89 771,11 € HT et « la mise en accessibilité de la Mairie » pour un montant de 56 883,60 € HT.

Il accepte, à l'unanimité (2 abstentions : M. LAMORLETTE et Mme VILLARD), cette même demande de subvention, pour le projet de « requalification urbaines des cités minières de Moutiers bas ».

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CCPBJO (Communauté de Communes des Pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orne) doit créer une CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs).

Mme Marie-Jeanne MULLER et M. Christian JACQUES proposent leur candidature.

-o-

Le Conseil Municipal accepte de verser une avance de 5 000 € au CCAS de MOUTIERS.

-o-

Le Conseil Municipal accepte de vendre, à Madame Johanna SCHMITT, les parcelles de terrain cadastrées section AK n° 175 et 177, rue de la République à Moutiers.

-o-

Le montant des bons distribués aux enfants, à l'occasion de la fête patronale, est porté à 1 euros.

-o-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. Belkacem ALI cultive actuellement 3,25 ha de la parcelle cadastrée section AH numéro 36, à Moutiers haut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'établir un contrat de location (bail à ferme), avec M. ALI, pour la mise à disposition de 5,22 ha de terrain, moyennant un forfait annuel de 130 euros.

-0-

Une aide financière sera accordée, au Collège Jules Ferry de Briey, pour l'organisation d'un voyage en Italie, auquel participent 7 enfants de la Commune.

Madame KOCKEISEN est chargée de déterminer le montant de ces participations, en fonction des quotients familiaux des familles concernées. Cette participation sera versée directement aux familles.

-0-

L'adhésion des Communes de NEUFCHÉF et HANNONVILLE SUZEMONT au SIVU Fourrière du Jolibois est acceptée, à l'unanimité.

-0-

Monsieur PIOVESAN informe le Conseil Municipal qu'un sinistre (dégradation d'une baie vitrée) a eu lieu, dans la nuit du réveillon de nouvel an, au bâtiment le Rallye. Il propose de modifier la structure, afin de sécuriser ce bâtiment : supprimer les 6 baies vitrées (3 portes doubles), murer la superficie de 4 baies vitrées et mettre une seule porte double vitrée. Le devis de l'entreprise WAHU s'élève à 3 004,63 euros TTC et l'assurance de la collectivité indemnise 2 820 euros. Le Conseil Municipal accepte cette solution.

-0-

Monsieur le Maire informe le Conseil que le système d'alarme de la Mairie est défectueux et propose un devis JUMA Electronique d'un montant de 1 732,50 euros HT, pour la remise en état. Le Conseil l'accepte.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'installation d'une caméra de vidéo-protection devant la Mairie, les bâtiments communaux, ainsi que devant les deux écoles, pour la sécurisation des bâtiments scolaires.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à lancer le dossier de consultation des entreprises et les demandes de subventions.

-0-

Monsieur Piovesan informe le Conseil Municipal que, suite du D.O.B. (Débat d'Orientation Budgétaire) d'Orne Aval, le tarif de l'eau est maintenu pour 2017 et l'assainissement n'augmentera pas.

*Le Maire,
Rémy VIDILI.*